



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E28092

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2026

ÉDITÉ LE 29/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1996
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 01/01/2013
20 000

Raison sociale : CHARROIN TOITURES

17 ROUTE DE CHARLY
PARC D'ACTIVITE DES PLATTES
BP 39

69390 VOURLES

Téléphone : 04 78 05 16 21

Fax : 04 72 31 63 41

Portable :

Site Internet : charrointoitures.com

E-mail : contact@charrointoitures.com

Responsabilité légale :

VAVECAMHO HF (921 320 610) / CHARROIN VINCENT PRÉSIDENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 40836493300015

Siret : 408 364 933 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 80 00677

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.200066

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.200066

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2025

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2313	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE	18/02/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/06/2023
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	06/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	06/06/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	06/06/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	06/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.